

Paris, le 17 octobre 2018

Observatoire national de la petite enfance Les derniers chiffres de l'accueil du jeune enfant en France

Les données provisoires* de la [Lettre de l'OnaPe](#), disponible sur www.caf.fr, montrent une progression continue de l'offre en modes d'accueil formels du jeune enfant, avec 58,1 places pour 100 enfants, et la poursuite de la baisse du recours aux assistantes maternelles et du nombre de bénéficiaires d'un complément d'activité.

En 2016, une offre d'accueils formels en progression

La capacité théorique d'accueil en France (hors Mayotte) est de 1 369 900 places, soit 58,1 places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans. L'offre des assistantes maternelles demeure la plus importante avec 789 400 places devant les établissements d'accueil du jeune enfant (crèches collectives, familiales ou parentales, micro-crèches), qui représentent 18,5% des enfants de moins de 3 ans. Viennent ensuite les places en école pré-élémentaire avec une capacité d'accueil de 4,1 places pour 100 enfants de cette tranche d'âge. Par rapport à 2015, le nombre de places d'accueil formel proposé pour 100 jeunes enfants progresse de plus d'un point, en raison de l'augmentation du nombre de places en accueil collectif (+9100) entre 2015 et 2016 et d'une baisse des naissances au cours des dernières années.

En 2017, l'offre d'accueil collectif continue de progresser

Les données provisoires de l'année 2017 montrent une augmentation du nombre de places proposées par les structures collectives, avec 10 800 places supplémentaires entre 2016 et 2017, soit +0,9 point en un an, pour s'établir à 19,4 places en 2017. Bien qu'elles ne représentent que 9,2% de l'offre d'accueil collectif en 2017, les micro-crèches seraient à l'origine de 7200 places supplémentaires.

La lettre de l'Onape confirme également une baisse du nombre d'enfants couverts par une prestation versée en cas de recours à une assistante maternelle (-1%, soit 6 400 enfants en moins entre fin 2016 et fin 2017) et une hausse de 3,1% du nombre d'enfants gardés par une salariée à domicile, soit 1 600 enfants en plus. En parallèle, le nombre d'enfants accueillis en micro-crèches [relevant de la prestation d'accueil du jeune enfant](#) continue d'augmenter, avec 6 600 enfants supplémentaires entre fin 2016 et fin 2017.

Enfin, l'Onape observe une diminution des bénéficiaires du complément d'activité de plus de 30% en 2017 : en décembre 2017, 314 000 enfants sont couverts par le [complément de libre choix d'activité](#) (Clca) et la [prestation partagée d'éducation de l'enfant](#) (PreParE), qui permettent de compenser partiellement la perte de revenu des parents lorsqu'ils réduisent ou cessent leur activité professionnelle pour se consacrer à l'éducation de leur(s) enfant(s).



Contact presse

Virginie RAULT
01.45.65.68.65
presse@cnaf.fr

**L'ensemble des données seront publiées dans le prochain rapport annuel de l'Observatoire national de la petite enfance. Piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), l'Onape associe l'ensemble des services statistiques et d'études des institutions impliquées dans l'analyse des politiques de la petite enfance : la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Solidarités et de la Santé, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (Depp), la Mutualité sociale agricole (Msa) et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos). Il est également doté d'un conseil scientifique.*